



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.3 et 2.4

**N° de la demande :** 2008-1557  
**Catégorie :** Nouveau concentré de fabrication  
**Produit :** Fongicide Fungitrol 940MC  
**Numéro d'homologation :** 29903  
**Matière active (m.a.) :** Iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (IPBC)  
**N° de document de l'ARLA (PDF en français) :** 1989782

### But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'un nouveau concentré de fabrication, à savoir le fongicide Fungitrol 940MC, qui contient la matière active connue sous le nom d'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (iodocarbe). Le fongicide Fungitrol 940MC est utilisé pour la fabrication d'autres pesticides.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Fungitrol 940MC est formulé sous forme de suspension contenant de l'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate à une concentration nominale de 40 % p/p. Ce concentré de fabrication a une densité comprise entre 1,2 et 1,26 g/ml et un pH compris entre 5,3 et 7,3. À l'exception des résultats de l'étude sur la stabilité du produit entreposé, les exigences en matière de données sur la chimie pour le fongicide Fungitrol 940MC sont remplies.

### Évaluation sanitaire

Le fongicide Fungitrol 940MC est considéré comme ayant une toxicité aiguë légère par voie orale ou cutanée et comme présentant une toxicité aiguë modérée par voie pulmonaire. Le fongicide Fungitrol 940MC est un irritant grave des yeux et un irritant léger de la peau, et il est considéré comme étant un sensibilisant cutané potentiel.

En règle générale, une évaluation de l'exposition professionnelle n'est pas requise dans le cas de concentrés de fabrication, puisqu'ils sont utilisés seulement dans l'élaboration de préparations commerciales. Cependant, la protection des travailleurs a été prise en considération dans le cadre de cet examen, étant donné que la plupart des préparations commerciales consistent à 100 % de concentrés de fabrication ayant fait l'objet d'un emballage. On a exigé des modifications de l'étiquetage concernant le port d'équipement de protection individuelle supplémentaire conformément aux mises en garde de toxicité et de danger.

Aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'est requise pour la présente demande.

## Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

## Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, à savoir le fongicide Fungitrol 940MC, et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre son homologation complète sous condition de la présentation des résultats de l'étude sur la stabilité du produit entreposé.

## Références

<i>N° de l'ARLA</i>	<i>Titre</i>
1608459	2006, IPBC: Evaluation of the Ambient Temperature Storage Stability, 1184/102-D2149, DACO: 3.5.10 CBI
1737859	2009, Fungitrol 940 Modified Chemistry Template, DACO: 3.0 CBI
1737860	2006, Fungitrol 940 Test - Identity Methodologies, DACO: 3.0 CBI
1737861	2009, Oxidization Statement, DACO: 3.5.8 CBI
1737862	2009, Explanation for Variance in Viscosity, DACO: 3.5.9 CBI
1741584	2009, Plant Manufacturing Procedure for Fungitrol 930 Fungicide, DACO: 3.2.2 CBI (Submission # 2008-1555)
1753091	2009, Fungitrol 940 Analytical Data, DACO: 3.4 CBI
1803681	2002, Acute Oral Toxicity in the Rat, DACO: 4.2.1
1803682	2002, Acute Dermal Toxicity Study in the Rat, DACO: 4.2.2
1803683	2001, Acute (Four-Hour) Inhalation Study in Rats, DACO: 4.2.3
1803684	2002, Acute Eye Irritation Study in the Rabbit, DACO: 4.2.4
1803685	2002, Acute Dermal Irritation Study in the Rabbit, DACO: 4.2.5
1803687	2002, Acute Dermal Sensitisation Study in the Guinea Pig (Buehler Method), DACO: 4.2.6
1925140	2000, 8045-004 Acute Oral Prelim Range Finding Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.1
1925148	2001, 8046-004 Acute Dermal LD50 Definitive Study 04-04-01 to 04-18-01 Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.2
1925150	2002, Study RTS 027/014167 Acute Inhalation Toxicity Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.3
1963065	2001, 8045-004 Acute Oral LD50 Definitive Study 01-11-01 to 01-24-01 Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.1
1963066	2000, 8045-004 Acute Oral Limit Test 5000 mg-kg Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.1

- 1963067 2000, 8045-004 Acute Oral Limit Test 2000 mg-kg Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.1
- 1963068 2000, 8046-004 Acute Dermal Limit Test 5000 mg-kg Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.2
- 1963069 2001, 8046-004 Acute Dermal Limit Test 2000 mg-kg Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.2
- 1963070 2001, 8046-004 Acute Dermal Prelim RF 03-27-01 to 04-03-01 Individual Clinical Signs, DACO: 4.6.2
- 1963071 2002, Study RTS 027/014167 Acute Inhalation Letter from Huntingdon, DACO: 4.6.3
- 1963072 2002, Acute Inhalation Toxicity Classification Letter from EPA, DACO: 4.6.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.